



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront capables de

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues et de proposer des solutions.
- Accompagner à la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.



## PUBLIC

Toute personne ayant des activités de soins et/ou d'aide à la personne.

Groupes de 6 personnes à 10 personnes maximum



## PREREQUIS

Aucun prérequis



## ACCESSIBILITE

Cette session est accessible aux personnes en situation de handicap.



Nous consulter pour une étude personnalisée des adaptations nécessaires.

## CONTENU

### 1 : Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

### 2 : Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

### 3 : Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

### 4: Accompagnement à la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

- Identifier les enjeux d'un accompagnement
- Analyser la situation d'accompagnement
- Caractériser les aides techniques et mettre en œuvre l'accompagnement selon son analyse de la situation



## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Ordinateurs portables, Vidéo projection, Paper board  
Salle de formation adaptée, accessible PMR  
Documentation technique

Supports vidéo INRS .

TUTO PREV INRS

1 à 2 lits médicalisés électriques (en fonction du nombre de stagiaires)

1 à 2 fauteuils roulants à accoudoirs escamotables et repose-pieds

1 à 2 fauteuils de repos à accoudoirs réglables en hauteur

1 lève-personne électrique roulant

1 lève-personne électrique suspendu sur rail

1 verticalisateur électrique

2 cannes (canne simple et cannes anglaises)

disques de pivotement

déambulateur

planches de transfert

draps de glisse

coussins unidirectionnels

Mannequin articulé pédagogique dédié à la formation PRAP.

1 caisse avec poignées

1 caisse sans poignée

Divers matériels conformément au référentiel en cours de l'INRS

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique et conforme au programme de l'INRS (référentiel national), basé sur:

- ✓ L'analyse des pratiques
- ✓ L'acquisition et l'évaluation des connaissances et des compétences
- ✓ Une épreuve de certification (écrite ou orale) : observation, analyse et proposition d'amélioration de situation de travail.



## MODALITES D'EVALUATION

- Epreuve certificative : Observer et analyser un scénario de situation de travail, proposé par le formateur, présentant un/des risques, et renseigner la Fiche d'observation et d'analyse d'une situation de travail (40mn)
- À l'issue de la formation Acteur PRAP 2S, une attestation de compétences est remise au participant. Cette attestation pourra être intégrée dans le Passeport Prévention de chaque salarié. L'INRS délivre un **certificat acteur PRAP 2S ALM** attestant de l'intégration des compétences ; il sera adressé à l'employeur ou la personne dans les jours suivant la session.
- Pour être certifié, le stagiaire devra obligatoirement être présent pendant toute la formation et avoir satisfait à l'épreuve certificative.
- Possibilité de s'inscrire à une nouvelle session en cas d'échec à l'épreuve certificative et/ou d'absence à une des journées de formation



## RAPPEL REGLEMENTAIRE

La validité de certificat Acteur PRAP 2S ALM est fixée à 24 mois, la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

**Durée de la formation:** 4 journées de 7h soit 28 heures

**Tarif:** € nets de taxe par participant – sous réserve de modification (structure non assujettie à la TVA)

**Lieu de formation:** Choix possible entre plusieurs sites  
Montluçon / Moulins / Vichy

**Dates et horaires:** Nous consulter

**Formateurs:** Formateurs qualifiés, certifiés par le réseau prévention



125 Route de Paris 03410 Saint Victor



[formation@prestarh.fr](mailto:formation@prestarh.fr)



04 43 31 13 56

**Pour s'inscrire à une session il suffit de prendre contact avec nous et l'assistante formation vous communiquera les modalités d'inscription.**